

Adopté : 16 novembre 2017	Révision : 8 mars 2022
---------------------------	------------------------

MISSION

Le conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a comme mission de répondre aux besoins de tous ses élèves en offrant un milieu d'apprentissage où la diversité est reconnue, appréciée et recherchée. L'école secondaire publique L'Héritage s'engage à répondre à cette mission en offrant un milieu sain où chaque élève goûte à la réussite scolaire et personnelle. Plus précisément, le personnel enseignant offre une approche multidisciplinaire où différents styles d'apprentissages sont offerts aux élèves selon leur profil. Le bien-être et l'inclusion sont donc à la base de l'apprentissage à l'école L'Héritage.

À L'Héritage, le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) du Baccalauréat International est inclusif pour tous les apprenant.e.s de la 7e à la 10e année et au sein des cours précollégiaux de la 11e et 12e année. De plus, la pédagogie du Programme du diplôme (DP) du Baccalauréat International est intégrée dans les cours séniors préuniversitaires.

PHILOSOPHIE

Les élèves, même ceux ayant des besoins particuliers en matière de soutien scolaire, sont équipés pour s'enrichir, connaître et suivre leurs droits ainsi que d'accepter leurs responsabilités en tant que citoyens. L'établissement a pour but de créer un endroit positif et inclusif. L'école s'engage à accepter la diversité des élèves, incluant tous les groupes minoritaires, de créer une culture de respect, de soutien et de collaboration. La politique d'inclusivité de l'École secondaire publique L'Héritage s'efforce d'inclure l'opinion de tous les apprenants, les parents et accompagnateurs, le personnel enseignant, les équipes de la réussite, de la direction et de la coordination.

Gouvernement de l'Ontario

En Ontario, les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir des besoins éducationnels qui ne peuvent pas être satisfaits par les pratiques régulières d'enseignement et d'évaluations. Ces besoins peuvent être satisfaits grâce à des adaptations et/ou un programme d'éducation modifié qui apportent des changements aux attentes de l'année d'études correspondant à l'âge de l'élève pour une matière ou un cours donné." (MÉO, 2016). Ces élèves sont parfois officiellement identifiés comme élèves en difficulté. Les besoins de ces élèves sont définis par le ministère de l'Éducation de l'Ontario grâce à la Loi sur l'Éducation et plus particulièrement au Règlement 181/98. Ces derniers régissent les procédures à suivre pour identifier ces élèves et leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour participer pleinement à leur éducation.

La loi de 1980 modifiant la Loi sur l'éducation imposait aux conseils scolaires l'obligation d'offrir, ou d'acheter d'un autre conseil, des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté pour les élèves en difficulté. Cette obligation se retrouve aujourd'hui à la disposition 170 (1) 7 de la Loi sur l'éducation. La mission, la vision et les valeurs organisationnelles de L'Héritage s'appliquent à sa philosophie de l'enfance en difficulté. Ainsi, notre école s'engage à offrir aux élèves en difficulté ou ayant des besoins particuliers un milieu d'apprentissage francophone, dynamique, chaleureux et propice à leur réussite personnelle, scolaire et sociale, tout en leur fournissant les moyens d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur épanouissement et à leur succès dans un monde en changement.

Les interventions éducatives s'appuient sur le principe fondamental que tout élève a accès à des modèles et à des conditions de vie se rapprochant des normes et des modèles généralement acceptés par son milieu et par la société. Elles visent l'estime de soi et le développement global de la personne. La démarche d'intégration tient compte non seulement de la capacité et des besoins de l'élève à évoluer dans un milieu éducatif régulier, mais aussi de la capacité de ce milieu de l'accueillir et de favoriser son développement global dans les limites du possible. La participation du parent fait partie intégrante du processus de consultation pour l'identification de l'élève en difficulté et pour les programmes et les services offerts à l'élève. L'accueil et le cheminement de l'élève s'effectuent au moyen du programme de dépistage précoce et continu qui répond aux besoins des élèves.

Définition des besoins particuliers

Les programmes et services de l'enfance en difficulté visent à donner un accès équitable à l'apprentissage à tous les élèves ayant des besoins particuliers. Des procédures sont mises en place afin de veiller à une identification précoce des besoins et à une mise en place de stratégies d'intervention rapide et efficace. Voici une liste non exhaustive de certaines difficultés:

- difficulté auditive moyenne, grave ou profonde, ou un handicap visuel;
- trouble du spectre autistique;
- identification par le CIPR comme surdoué;
- troubles modérés à sévères du langage;
- difficultés au niveau du comportement;
- déficience intellectuelle légère;
- trouble envahissant du développement;
- besoin d'aide pour améliorer ses compétences en lecture, en écriture et en calcul. (CEPEO, 2009).

Les spécialistes de l'inclusion

Une équipe complète se voue à l'établissement d'un climat de collaboration afin de subvenir aux besoins de tous les élèves. Les élèves identifiés comme ayant des besoins particuliers sont pour la plupart intégrés dans les salles de classe. Il est donc important de suivre la procédure établie par le ministère de l'Éducation et détaillée par le CEPEO pour que tous les intervenants puissent les aider. Les élèves sont aussi des partenaires importants dans l'élaboration des Plans d'enseignement individualisés. Le processus d'identification, de placement et de révision des élèves est alors respecté. (CEPEO, 2009).

RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE

Le coordonnateur :

- Le coordonnateur assure que la politique soit accessible à tous. Il révisé, communique et fait les changements nécessaires afin d'assurer que la politique soit comprise et appliquée par tous les membres de la communauté scolaire de l'école.

La direction :

- La direction fait partie de l'équipe de révision afin de revoir et perfectionner la politique chaque année. Elle fait des suivis afin de s'assurer que tous les membres respectent la politique d'inclusion. Elle appuie les coordonnateurs, l'équipe de réussite, le personnel enseignant, les parents et les élèves dans la réussite scolaire des élèves.

L'Équipe de la réussite :

- L'équipe de réussite révisé les forces et les besoins de l'élève et assure une communication constante des plans d'intervention, des ressources, des suivis et des stratégies pédagogiques afin de favoriser la réussite des élèves.
- Le le personnel enseignant est appuyé par l'enseignante ressource et les éducatrices spécialisées pour assurer la différenciation pour tous les élèves, qu'ils soient identifiés ou pas. L'appui a lieu en salle de classe, dans le local de ressource, avant et après les heures de classe et toujours en collaboration avec l'enseignante ressource, les parents et le personnel enseignant.
- Les élèves ont accès à diverses ressources humaines, naturelles, construites et virtuelles pendant et après les heures scolaires pour permettre un environnement équitable pour tous.
- L'équipe de réussite travaille en collaboration avec le conseil scolaire et une équipe d'experts afin d'offrir à tous les élèves les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Le personnel enseignant :

- Le personnel enseignant est responsable d'intégrer dans leur enseignement les conventions de la politique. Ils revoient régulièrement la politique et appliquent les changements. Ils aident les élèves à suivre la politique. Une copie est disponible sur le site web de l'école ainsi qu'au secrétariat.
- Le personnel enseignant fait plusieurs rappels en invitant les élèves à vivre des activités d'apprentissages leur permettant de faire des liens et d'assurer que la politique d'inclusivité soit respectée tout au long de l'année.

Les élèves :

- Tous les élèves à l'École secondaire publique L'Héritage, même ceux ayant des besoins en matière de soutien à l'apprentissage, travaillent les qualités du profil de l'apprenant : chercheur, informé, sensé, communicatif, intègre, ouvert d'esprit, altruiste, audacieux, équilibré et réfléchi.
- En vertu du Règlement 181/98, le PEI d'un élève en difficulté qui a au moins 14 ans doit comporter un plan de transition vers des activités appropriées après le secondaire, comme un emploi, des études ultérieures ou l'intégration dans la communauté.

Les parents :

- Les parents doivent se familiariser avec la politique d'inclusivité et communiquer avec l'établissement pour des clarifications au besoin. Ils appuient le personnel enseignant afin d'établir de bonnes pratiques pour répondre à la politique d'inclusion.
 - Les parents doivent encourager leur enfant à valoriser l'intégration de tous tout en respectant la politique.
-

L'ÉVALUATION

L'École secondaire publique L'Héritage permet à tous les élèves de réussir à leur façon. Les élèves ayant des besoins particuliers cheminent dans les programmes de l'IB dans les classes régulières. Le personnel enseignant subvient à ses besoins à l'aide de différenciation et d'adaptations pédagogiques (CEPEO, 2009). Voici, entre autres, des exemples d'adaptations:

- Flexibilité de la durée de l'évaluation, du cours ou de l'échéance - donner une date d'échéance ultérieure à l'élève lorsqu'il fait un travail, un devoir ou un projet.
- Utilisation d'une aide humaine - appuyer l'élève dans la planification et l'exécution de la tâche (morceler, estimer le temps nécessaire pour effectuer chaque étape, utiliser un outil pour mesurer le temps). Des éducateurs et éducatrices de formation sont également disponibles.
- Flexibilité du lieu de l'évaluation - offrir à l'élève le local désigné qui est un endroit calme pour favoriser sa concentration (CEPEO, 2009).

INTERRELATIONS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

La politique d'évaluation de l'École secondaire publique L'Héritage respecte les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les recommandations dans *Faire croître le succès*. Également, elle respecte les exigences du Programme d'éducation intermédiaire de l'IB ainsi que les directives dans *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique* et *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique*. Enfin, elle s'harmonise avec les autres politiques de l'école, dont la Politique linguistique (2022), la Politique d'évaluation (2022) et la Politique d'intégrité (2022).

RESSOURCES CITÉES

ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE L'HÉRITAGE. (2017). *Héritage politiques*. Repéré à <https://docs.google.com/document/d/1I2LDfHViQS4e7ZueYoHH5wiOXLpIncH/edit?usp=sharing&ouid=117982456526094991468&rtpof=true&sd=true>

BIBLIOGRAPHIE

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2015). *Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement*. Repéré à https://resources.ibo.org/data/the-ib-guide-to-inclusive-education-a-resource-for-whole-school-development_9035138e-73d5-476c-af9a-baa70e792bbb/the-ib-guide-to-inclusive-education-a-resource-for-whole-school-development-fr_a66a73a9-ac7e-4baf-b42a-ae0e223d17d8.pdf

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2020). *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*. Repéré à https://resources.ibo.org/data/learning-diversity-and-inclusion-in-ib-programmes_a910d098-5e8d-4a40-b072-83b4a4c009b7/learning-diversity-and-inclusion-in-ib-programmes-fr_260d4ae1-cc74-45c5-b794-2b1ce4afd064.pdf

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2014) *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Repéré à https://resources.ibo.org/myp/resource/11162-32896/data/m_0_mypxx_guu_1405_4_f.pdf

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2018). *Politique d'accès et d'inclusion*. Repéré à https://resources.ibo.org/data/access-and-inclusion-policy_956444e5-7b09-43a7-ad8e-519b88ac7ac4/access-and-inclusion-policy-fr_22f83c02-c604-427b-8c9a-c2152ad698e1.pdf

Boudreau, Maelle. (2021). *Gabarit - politiques IB - Besoins spéciaux /inclusion*. Récupéré à <https://docs.google.com/document/d/17q7k92dxQ20EDvL-pWbcyMdnukivnela0MtjiYXEj3U/edit?usp=sharing>

ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE LE SOMMET (2020). *Politique inclusion*. Repéré à https://docs.google.com/document/d/19RTq612_h6edKn2PJ9dgQnZnv9JiN7guRjdGL_F0Dlc/edit?usp=sharing

ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE LE SOMMET (2018). *Politique d'intégrité intellectuelle*. Repéré à https://docs.google.com/document/d/1c9RNwOpvkt4wLe_AFRs3JPt3q7qSXZQA_rIF6-t43M/edit?usp=sharing

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (2010) *Faire croître le succès. Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario.*

Repéré à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf>